

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1098

34 – HÉRAULT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Ventes et cessions

418 766 614 RCS Montpellier.

S.A.D..

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 7622.45 EUR.

Adresse : 28, Rue des Carrières, Zae Les Hauts de Mijoulan -, 34680 Saint-Georges-d'Orques.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Pour la société absorbante : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : FUNECAP - SCA la forme : Société par Actions Simplifiée l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : 17 rue de l'Arrivée - 75015 Paris le montant du capital initial : 1 530 485 € le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 887 943 686 RCS Paris Pour la société absorbée : la dénomination sociale suivie, le cas échéant, de son sigle : S.A.D. la forme : Société par Actions Simplifiée l'adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion : ZAE Les Hauts de Mijoulan – 28, rue des Carrières – 34680 Saint-Georges-d'Orques le montant du capital initial : 7 622,45 € le numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée : 418 766 614 RCS Montpellier L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : Actif apporté au 31/12/2025 : 2 451 090,06 € Passif apporté au 31/12/2025 : 1 576 279,59 € Actif net apporté au 31/12/2025 : 874 810,47 € Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la Société Absorbante détient à ce jour la totalité des 500 actions représentant l'intégralité du capital social de la Société Absorbée et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la Fusion, il ne sera procédé à aucun échange de titres entre la Société Absorbée et la Société Absorbante. L'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la Société Absorbante et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital social ni à aucune détermination d'un rapport d'échange. Le montant de la prime de fusion : Non applicable La date du projet commun de fusion : 25 juin 2026. Les dates et lieux du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : le 25 juin 2026 au Greffe du Tribunal des Activités Economique de Paris compétent pour la Société Absorbante et le 25 juin 2026 au Greffe du Tribunal de Commerce de Montpellier compétent pour la Société Absorbée..